

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX



LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale de la municipalité de Saint-Irénée, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Irénée le lundi 7 juin 2021 à 19 h 30, à la salle du Conseil, tenue à huis clos en visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 1700, chemin de l'Anse-au-Sac sur le lot 5 440 992 du Cadastre du Québec :**

Rendre réputé conforme une construction avec une marge arrière de 7.7 mètres alors que la marge arrière minimale pour la zone V-30 est de 8 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront transmettre leurs commentaires par écrit au plus tard le lundi 7 juin 2021 à 12 h 00 h par courriel à l'adresse suivante : dg@saintirenee.ca.

Donné à Saint-Irénée, ce 18^{ième} jour du mois de mai deux mille vingt et un.

Marie-Claude Lavoie, directrice-générale